

26
27

CATALOGUE FORMATION



**Se former aux métiers
du sport et de l'animation**



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy



ÉDITO	3
NOS FORMATIONS	
Filière des activités aquatiques	
○ BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation	4-5
○ DEJEPS Natation course	6-7
○ DEJEPS Triathlon et disciplines enchainées	8-9
○ CS SSMA	10
○ CAEPMNS	11
○ Aisance aquatique	12
Filière des activités de l'aviron	
○ BPJEPS Aviron et disciplines associées	13-14
○ DEJEPS Aviron et disciplines associées	15-16
○ DESJEPS performance sportive aviron	17
Filière des activités forme et santé	
○ BPJEPS Activités de la forme REFORME DU DIPLÔME	18
○ Encadrant Sport-Santé	19
Filière des activités physiques et de pleine nature	
○ Préparation DE AMM	20
○ Formation générale commune DE AMM	21
Filière des activités du secourisme	
○ PSC	22
○ PSE1	23
○ PSE2	24
○ BNSSA	25
Filière multi-activités	
○ BPJEPS multi-activités physiques ou sportives pour tous (M-APST)	26
Filière entraînement	
○ La dimension mentale à l'entraînement et en compétition	27
○ Hyperthermie, intégrité de l'athlète et performance	28
CORRESPONDANCES DE DIPLÔME GLOSSAIRE	29
INFORMATIONS PRATIQUES	30



Depuis son ouverture en 1972, le CREPS de Vichy organise des formations aux métiers du sport et de l'animation.

D'abord impliqué dans la préparation des professeurs d'EPS, l'établissement a ensuite intégré à son programme les Brevets d'Etat d'Educateur Sportif (BEES) au fur et à mesure de leur création.

Devenu établissement public local de formation, certifié Qualiopi depuis 2021, le CREPS de Vichy accueille chaque année 750 à 800 apprenants sur différents x de formation, des premiers secours citoyens (PSC) au diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse de l'éducation populaire et des sports (DESJEPS, 6), en passant par des préparations aux concours de la fonction publique et le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA).

Huit professeur(e)s de sport expérimenté(e)s conçoivent, chaque année, des formations adaptées à la réalité du terrain et aux besoins des employeurs, afin d'améliorer en permanence la qualité de notre service et d'optimiser l'insertion professionnelle des diplômés. Quatre agents en charge de la gestion administrative et financière des sessions de formation complètent l'équipe. Notre offre, composée de plusieurs certifications et d'autres formations continues non certifiantes à destination des animateurs et entraîneurs sportifs en activité, est animée par plus de 200 formateurs experts dans leurs domaines d'activité.

Des formations de qualité

Le CREPS de Vichy propose des formations certifiées Qualiopi depuis septembre 2021.

Cette reconnaissance valable jusqu'en juillet 2026 atteste de la qualité de l'ensemble des processus mis en œuvre dans le cadre de l'accompagnement des candidats et stagiaires de nos formations. Elle confirme également l'engagement de tous les agents de l'équipe du département formation pour proposer une offre qualitative de formation à tous les niveaux.



Thomas SENN
Directeur du CREPS

Le CREPS, c'est aussi un centre de préparation à la performance sportive qui contribue à la formation et à l'accompagnement des sportifs.

À ce titre, au-delà de l'implantation de structures résidentes d'accès au sport de haut-niveau, le CREPS de Vichy accueille régulièrement des athlètes de haut-niveau et des collectifs nationaux en préparation dans des infrastructures sportives et pédagogiques d'excellence.

Qualiopi
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

DEVENIR MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR

BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation (AAN)

SEPTEMBRE 2026 À JUIN 2027

L'animateur aquatique

- anime des activités de découverte, d'initiation, de perfectionnement jusqu'à un premier niveau de compétition, auprès de tout public, y compris scolaires
- participe à l'organisation et à la gestion d'activités
- contribue au fonctionnement de la structure organisatrice des activités
- assure l'entretien et la maintenance des matériels
- enseigne la natation dans le cadre scolaire et en leçon particulière
- surveille les baignades

Ce diplôme confère le titre de Maître-Nageur Sauveteur (MNS) à son titulaire.

Conditions d'accès et prérequis

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle
- être titulaire du PSE1, ou d'un équivalent, à jour de la formation continue
- être titulaire du BNSSA et justifier de la vérification de maintien des acquis le cas échéant
- présenter un certificat médical de non contre-indication spécifique à la pratique et à l'encadrement, datant de moins de 3 mois au jour du test de sélection
- fournir une attestation de réussite d'un parcours de 400m nage libre en moins de 7'40

- satisfaire aux épreuves de sélection :
 - épreuve orale : entretien de motivation et projet personnel
 - épreuve écrite : thème général sur le sport
 - épreuve pratique chronométrée : 200m 4 nages, 400m nage libre
 - positionnement : encadrement et entretien

Déroulé de la formation

Formation basée sur le principe de l'alternance entre théorie et pratique

- en centre : 601h (6h positionnement + 595h centre)
- en structure professionnelle : 500h

Points forts

- *formation conduisant à un métier avec un fort taux d'insertion professionnelle*
- *compétition orientée natation-course*

Financement possible



parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy

Inscription en un clic !



Partenaires



Contact coordination :

Anthoni ULLIANA - 04 70 59 53 37

anthoni.ulliana@creps-vichy.sports.gouv.fr

Contact secrétariat :

therese.drevon@creps-vichy.sports.gouv.fr

BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation (AAN)

SEPTEMBRE 2026 À JUIN 2028

L'animateur aquatique

- anime des activités de découverte, d'initiation, de perfectionnement jusqu'à un premier niveau de compétition, auprès de tout public, y compris scolaires
- participe à l'organisation et à la gestion d'activités
- contribue au fonctionnement de la structure organisatrice des activités
- assure l'entretien et la maintenance des matériels
- enseigne la natation dans le cadre scolaire et en leçon particulière
- surveille les baignades

Ce diplôme confère le titre de Maître-Nageur Sauveteur (MNS) à son titulaire.

Conditions d'accès et prérequis

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle
- être titulaire du PSE1, ou d'un équivalent, à jour de la formation continue
- être titulaire du BNSSA et justifier de la vérification de maintien des acquis le cas échéant
- présenter un certificat médical de non contre-indication spécifique à la pratique et à l'encadrement, datant de moins de 3 mois au jour du test de sélection
- fournir une attestation de réussite d'un parcours de 400m nage libre en moins de 7'40

- satisfaire aux épreuves de sélection :
 - épreuve orale : entretien de motivation et projet personnel
 - épreuve écrite : thème général sur le sport
 - épreuve pratique chronométrée : 200m 4 nages, 400m nage libre
 - positionnement : encadrement et entretien

Déroulé de la formation

Formation basée sur le principe de l'alternance entre théorie et pratique

- en centre : 735h (6h positionnement + 729h centre)
- en structure professionnelle : 35h/semaine

Points forts

- *formation conduisant à un métier avec un fort taux d'insertion professionnelle*
- *compétition orientée natation-course*

Financement possible



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy

Inscription en un clic !



Partenaires



Contact coordination :

Renaud LAURENT - 04 70 59 52 72
renaud.laurent@creps-vichy.sports.gouv.fr

Contact secrétariat :

therese.drevon@creps-vichy.sports.gouv.fr

DEVENIR ENTRAINEUR NATATION COURSE

DEJEPS Perfectionnement sportif mention Natation et disciplines associées option "natation-course eau libre"

SEPTEMBRE 2026 À JUIN 2028

L'entraîneur de natation-course

- conçoit des programmes d'apprentissage pluridisciplinaires et de perfectionnement sportif
- initie et coordonne la mise en œuvre d'un projet d'apprentissage pluridisciplinaire de perfectionnement et de développement sportif
- enseigne les apprentissages pluridisciplinaires et le perfectionnement sportif en piscine et en milieu naturel
- conduit des actions de formation

Conditions d'accès et prérequis

- être titulaire du PSE1, ou d'un équivalent, à jour de la formation continue
- être titulaire du BNSSA ou d'une attestation de réussite à un test d'exigences en sécurité
- présenter un certificat médical de non contre-indication spécifique à la pratique et à l'encadrement, datant de moins d'un an
- fournir une attestation de réussite d'un 400m 4 nages codifié et d'un résultat FFN relevant d'une grille de temps dans une courses au choix situé dans le dossier d'inscription
- avoir une structure d'accueil pour réaliser la formation en alternance et s'engager à suivre un stage sport de haut-niveau dans une structure définie

- satisfaire aux épreuves de sélection :
 - épreuve écrite de connaissances générales
 - entretien de projet de développement sportif
 - entretien des connaissances en entraînement et encadrement
 - positionnement

Déroulé de la formation

Formation basée sur le principe de l'alternance entre théorie et pratique

- en centre : 806h (20h positionnement + 786h en centre)
- en structure professionnelle : 8h/semaine minimum

Point fort

Formation conduisant à un métier avec un fort taux d'insertion professionnelle

Financement possible



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy

Inscription en un clic !



Partenaires



Contact coordination :

Sophie TURBAN DE RONCHI - 06 28 73 50 48
sophie.turbanderonchi@creps-vichy.sports.gouv.fr

Contact secrétariat :

therese.drevon@creps-vichy.sports.gouv.fr

DEVENIR ENTRAINEUR NATATION COURSE APPRENTISSAGE



DEJEPS Perfectionnement sportif mention Natation et disciplines associées option "natation-course eau libre"

SEPTEMBRE 2026 À JUIN 2028

L'entraîneur de natation-course

- conçoit des programmes d'apprentissage pluridisciplinaires et de perfectionnement sportif
- initie et coordonne la mise en œuvre d'un projet d'apprentissage pluridisciplinaire de perfectionnement et de développement sportif
- enseigne les apprentissages pluridisciplinaires et le perfectionnement sportif en piscine et en milieu naturel
- conduit des actions de formation

Conditions d'accès et prérequis

- être titulaire du PSE1, ou d'un équivalent, à jour de la formation continue
- être titulaire du BNSSA ou d'une attestation de réussite à un test d'exigences en sécurité
- présenter un certificat médical de non contre-indication spécifique à la pratique et à l'encadrement, datant de moins d'un an
- fournir une attestation de réussite d'un 400m 4 nages codifié et d'un résultat FFN relevant d'une grille de temps dans une courses au choix situé dans le dossier d'inscription
- avoir une structure d'accueil pour réaliser la formation en alternance et s'engager à suivre un stage sport de haut-niveau dans une structure définie

- satisfaire aux épreuves de sélection :
 - épreuve écrite de connaissances générales
 - entretien de projet de développement sportif
 - entretien des connaissances en entraînement et encadrement
 - positionnement

Déroulé de la formation

Formation basée sur le principe de l'alternance entre théorie et pratique

- en centre : 806h (20h positionnement + 786h en centre)
- en structure professionnelle : 8h/semaine minimum

Point fort

Formation conduisant à un métier avec un fort taux d'insertion professionnelle

€ Financement possible



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy

Inscription en un clic !



Partenaires



Contact coordination :

Sophie TURBAN DE RONCHI - 06 28 73 50 48
sophie.turbanderonchi@creps-vichy.sports.gouv.fr

Contact secrétariat :

therese.drevon@creps-vichy.sports.gouv.fr

DEJEPS Perfectionnement sportif mention « triathlon et disciplines enchainées »

SEPTEMBRE 2026 À DÉCEMBRE 2027

L'entraîneur de triathlon

- encadre, anime et prépare des athlètes de tout niveau dans les disciplines du triathlon (natation, cyclisme, course à pied)
- élabore des programmes d'entraînement adaptés
- assure le suivi des performances
- veille à la sécurité des pratiquants
- organise des compétitions
- gère des groupes
- conseille sur la préparation physique, la nutrition et la récupération
- transmet son expertise technique
- développe la motivation des sportifs et les aide à atteindre leurs objectifs
- se tient à jour des évolutions du triathlon et des pratiques pédagogiques

Conditions d'accès et prérequis

- être titulaire du PSE1, ou d'un équivalent, à jour de la formation continue, du BNSSA et du code de la route
- présenter un certificat médical de non contre-indication spécifique à la pratique et à l'encadrement, datant de moins d'un an
- fournir une attestation de participation à 5 triathlons sur les 3 dernières années

- satisfaire aux épreuves de sélection :
 - épreuve orale : entretien de motivation et projet personnel
 - épreuve écrite : thème général sur le sport
 - test de 100m 4 nages en moins de 1'50
 - positionnement : pratique et entretien

Déroulé de la formation

Formation basée sur le principe de l'alternance entre théorie et pratique

- en centre : 750h
- en structure professionnelle : 1250h

Points forts

- *formation complémentaire avec le CSSMA pour obtenir le titre de maître-nageur sauveteur*
- *découverte du RAID, discipline enchainée du triathlon*

€ Financement possible



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy

Inscription en un clic !



Partenaire



Contact coordination :

Guillaume NATURALE - 04 70 59 85 60
guillaume.naturale@creps-vichy.sports.gouv.fr

Contact secrétariat :

gabriella.ramillien@creps-vichy.sports.gouv.fr

DEJEPS Perfectionnement sportif mention « triathlon et disciplines enchainées »

SEPTEMBRE 2026 À DÉCEMBRE 2027

L'entraîneur de triathlon

- encadre, anime et prépare des athlètes de tout niveau dans les disciplines du triathlon (natation, cyclisme, course à pied)
- élabore des programmes d'entraînement adaptés
- assure le suivi des performances
- veille à la sécurité des pratiquants
- organise des compétitions
- gère des groupes
- conseille sur la préparation physique, la nutrition et la récupération
- transmet son expertise technique
- développe la motivation des sportifs et les aide à atteindre leurs objectifs
- se tient à jour des évolutions du triathlon et des pratiques pédagogiques

Conditions d'accès et prérequis

- être titulaire du PSE1, ou d'un équivalent, à jour de la formation continue, du BNSSA et du code de la route
- présenter un certificat médical de non contre-indication spécifique à la pratique et à l'encadrement, datant de moins d'un an
- fournir une attestation de participation à 5 triathlons sur les 3 dernières années

- satisfaire aux épreuves de sélection :
 - épreuve orale : entretien de motivation et projet personnel
 - épreuve écrite : thème général sur le sport
 - test de 100m 4 nages en moins de 1'50
 - positionnement : pratique et entretien

Déroulé de la formation

Formation basée sur le principe de l'alternance entre théorie et pratique

- en centre : 750h
- en structure professionnelle : 1250h

Points forts

- *formation complémentaire avec le CSSMA pour obtenir le titre de maître-nageur sauveteur*
- *découverte du RAID, discipline enchainée du triathlon*

Financement possible



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy

Inscription en un clic !



Partenaire



Contact coordination :

Guillaume NATURALE - 04 70 59 85 60
guillaume.naturale@creps-vichy.sports.gouv.fr

Contact secrétariat :

gabriella.ramillien@creps-vichy.sports.gouv.fr 9

DEVENIR MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR

CSSSMA - Certificat de Spécialisation Sécurité et Sauvetage en Milieu Aquatique

PRINTEMPS

Les titulaires du certificat de spécialisation « sécurité et sauvetage en milieu aquatique » associé au diplôme DE portent le titre de maître-nageur sauveteur. Il est obligatoire pour avoir une compétence Sécurité et Sauvetage.

Il est associé au DEJEPS perfectionnement sportif mention "natation sportive", "triathlon", "water-polo", "plongeon".

Conditions d'accès et prérequis

- être majeur lors des épreuves certificatives
- être titulaire du PSE1, ou d'un équivalent, à jour de la formation continue
- présenter un certificat médical de non contre-indication spécifique à la pratique
- être en formation ou titulaire du DEJEPS triathlon et disciplines enchaînées, du DEJEPS natation-course, DEJEPS waterpolo, DEJEPS plongeon

Déroulé de la formation

- en centre : 57h
- en structure professionnelle : 35h

Le candidat acquiert des connaissances en lien avec le métier de maître-nageur :

- les règles d'hygiène
- les règles de sécurité
- l'enseignement de la natation en milieu scolaire
- la surveillance via le Plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS)
- une initiation en aqua forme

Point fort

Formation de 35h, permettant aux titulaires d'un DEJEPS natation-course ou triathlon et disciplines enchaînées, DE waterpolo et plongeon, de devenir également maître-nageur sauveteur

Financement possible



Partenaire



Stade aquatique



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy

Inscription en un clic !



Contact coordination :

Sophie TURBAN DE RONCHI - 06 28 73 50 48
sophie.turbanderonchi@creps-vichy.sports.gouv.fr

Contact secrétariat :

gabriella.ramillien@creps-vichy.sports.gouv.fr

DEVENIR MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR



CAEPMNS - Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur

3 SESSIONS : MARS, JUIN, OCTOBRE

Les titulaires d'un diplôme donnant le titre de maître-nageur sauveteur, responsables de l'enseignement et de la sécurité dans une structure associative, privée ou territoriale, sont tenus, pour pouvoir continuer d'exercer, de suivre tous les 5 ans une formation continue.

Conditions d'accès et prérequis

- être titulaire du PSE1, ou d'un équivalent, à jour de la formation continue
- présenter un certificat médical de non contre-indication spécifique à la pratique et l'encadrement de la natation datant de moins de 3 mois à la date d'entrée en formation
- être titulaire d'un diplôme donnant le titre de maître-nageur sauveteur
- fournir une attestation du dernier recyclage du certificat CAEPMNS

Déroulé de la formation

Au cours de la formation, le candidat se voit réviser les textes réglementaires, l'apprentissage de la natation en milieu scolaire. Il va également pratiquer la natation, le secourisme, ainsi qu'une activité novatrice.

Point fort

Formation réalisée sur 2,5 jours permettant au candidat de renforcer ses connaissances professionnelles et acquérir de nouvelles méthodes de travail



Financement possible



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy

Inscription en un clic !



Partenaire



Stade aquatique

Contact coordination :

Bruno MENNECIER - 06 23 48 93 50

bruno.mennecier@creps-vichy.sports.gouv.fr

Contact secrétariat :

therese.drevon@creps-vichy.sports.gouv.fr

DEVENIR ENCADRANT AISANCE AQUATIQUE



Démarche d'enseignement - Aisance aquatique

2 SESSIONS EN AUTOMNE

La formation propose aux éducateurs un accompagnement dans la mise en œuvre d'une démarche d'enseignement à "l'aisance aquatique".

L'objectif est de favoriser la généralisation d'une mise en œuvre de ce type d'enseignement au niveau territorial et national.

Une attestation de formation sera délivrée à l'issue des 35 heures sur le site ministériel de l'aisance aquatique.

Conditions d'accès et prérequis

Le candidat doit être âgé de plus de 18 ans et remplir l'une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme conférant le titre de maître-nageur sauveteur et à jour du CAEPMNS
- être éducateur des activités physiques et sportives ETAPS
- être responsable d'établissement aquatique
- être conseiller pédagogique départemental, conseiller pédagogique de circonscription, professeur des écoles
- être stagiaire en formation professionnelle au BPJEPS activités aquatiques et de la natation, moniteur sportif de natation ou DEJEPS natation
- être éducateur de jeunes enfants en situation d'encadrement de séances de natation
- être formateur aux activités aquatiques de la natation

Déroulé de la formation

En centre : 35h

- temps pratique en confrontation pédagogique
- partie théorique avec partage des expériences vécues
- briefings (organiser la séance, déterminer le rôle de chacun et définir les principes pédagogiques de la séance)
- échanges et retours d'expérience

Les enfants sont immédiatement mis en situation dans l'eau en grande profondeur et les stagiaires en situation pédagogique.

Point fort

Prise en charge des enfants sur 8 séances sur chaque semaine

Financement possible



Ligue
Auvergne-Rhône-Alpes
de natation



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy

Inscription en un clic !



Partenaire



Ligue
Auvergne-Rhône-Alpes
de natation

Contact coordination :

Anthoni ULLIANA - 04 70 59 53 37
anthoni.ulliana@creps-vichy.sports.gouv.fr

Contact secrétariat :

therese.drevon@creps-vichy.sports.gouv.fr

DEVENIR MONITEUR D'AVIRON

BPJEPS Éducateur sportif mention "activités de l'aviron"

SEPTEMBRE 2026 À JUIN 2028

Le moniteur d'aviron

- encadre et conduit des actions d'animation, d'enseignement et d'entraînement pour tout public, de tout niveau, dans tout établissement et sur tout milieu
- participe au fonctionnement et au développement de la structure : accueil, organisation, communication, promotion et gestion
- contribue à l'entretien et à la maintenance, du matériel et des installations
- assure la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques

Ce diplôme confère le titre de moniteur d'aviron à son titulaire.

Conditions d'accès et prérequis

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle
- être titulaire à minima du PSC ou d'un équivalent en cours de validité
- présenter un certificat médical de non contre-indication spécifique à la pratique et à l'encadrement
- fournir :
 - une attestation de 100m nage libre, départ plongé avec récupération d'un objet immergé à 2m de profondeur à la fin de la dernière longueur
 - une attestation fédérale de niveau technique (brevet de rameur eaux intérieures niveau 2)

- satisfaire aux épreuves de sélection :
 - épreuve pratique : parcours type brevet de rameur eaux intérieures de niveau compétition
 - épreuve écrite : connaissances générales de l'aviron à partir d'une analyse vidéo (2h)
 - épreuve orale : entretien de motivation et projet professionnel (30 minutes)
- Diplôme fédéral recommandé : éducateur fédéral d'aviron

Déroulé de la formation

Formation basée sur le principe de l'alternance entre théorie et pratique

- en centre : 680h
- en structure professionnelle : 2478h

Points forts

- *diversité et expertise des intervenants*
- *hybridation entre formation présentielle et distancielle*
- *possibilité de valider les diplômes fédéraux pendant la formation (initiateur fédéral d'aviron de mer, éducateur fédéral, coach indoor, coach avifit)*

Financement possible



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy

Inscription en un clic !



Partenaire



Contact coordination :

Anthoni ULLIANA - 04 70 59 53 37
anthoni.ulliana@creps-vichy.sports.gouv.fr

Contact secrétariat :

elisabeth.deat@creps-vichy.sports.gouv.fr

DEVENIR MONITEUR D'AVIRON APPRENTISSAGE

BPJEPS Éducateur sportif mention "activités de l'aviron"

SEPTEMBRE 2026 À JUIN 2028

Le moniteur d'aviron

- encadre et conduit des actions d'animation, d'enseignement et d'entraînement pour tout public, de tout niveau, dans tout établissement et sur tout milieu
- participe au fonctionnement et au développement de la structure : accueil, organisation, communication, promotion et gestion
- contribue à l'entretien et à la maintenance, du matériel et des installations
- assure la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques

Ce diplôme confère le titre de moniteur d'aviron à son titulaire.

Conditions d'accès et prérequis

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle
- être titulaire à minima du PSC ou d'un équivalent en cours de validité
- présenter un certificat médical de non contre-indication spécifique à la pratique et à l'encadrement
- fournir :
 - une attestation de 100m nage libre, départ plongé avec récupération d'un objet immergé à 2m de profondeur à la fin de la dernière longueur
 - une attestation fédérale de niveau technique (brevet de rameur eaux intérieures niveau 2)

- satisfaire aux épreuves de sélection :
 - épreuve pratique : parcours type brevet de rameur eaux intérieures de niveau compétition
 - épreuve écrite : connaissances générales de l'aviron à partir d'une analyse vidéo (2h)
 - épreuve orale : entretien de motivation et projet professionnel (30min)
- Diplôme fédéral recommandé : éducateur fédéral d'aviron

Déroulé de la formation

Formation basée sur le principe de l'alternance entre théorie et pratique

- en centre : 680h
- en structure professionnelle : 2478h

Points forts

- *diversité et expertise des intervenants*
- *hybridation entre formation présentielle et distancielle*
- *possibilité de valider les diplômes fédéraux pendant la formation (initiateur fédéral d'aviron de mer, éducateur fédéral, coach indoor, coach avifit)*



Financement possible



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy

Inscription en un clic !



Partenaire



Contact coordination :

Anthoni ULLIANA - 04 70 59 53 37
anthoni.ulliana@creps-vichy.sports.gouv.fr

Contact secrétariat :

elisabeth.deat@creps-vichy.sports.gouv.fr

DEVENIR ENTRAINEUR D'AVIRON

DEJEPS Perfectionnement Sportif Aviron et disciplines associées

SEPTEMBRE 2026 À JUIN 2028

L'entraîneur d'aviron

- conçoit et coordonne des projets d'entraînement
- conduit des séances d'entraînement en bateau, en musculation et en préparation physique
- conduit des actions de formation
- participe au fonctionnement de la structure organisatrice des activités
- contribue à l'entretien et à la maintenance des matériels
- exerce auprès de tous les publics de sa structure

Ce diplôme confère le titre d'entraîneur d'aviron à son titulaire.

Conditions d'accès et prérequis

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle
- être titulaire à minima du PSC ou d'un équivalent en cours de validité
- présenter un certificat médical de non contre-indication spécifique à la pratique et à l'encadrement, datant de moins d'un an
- Fournir :
 - une attestation fédérale de niveau technique (brevet de rameur eaux intérieures niveau 3)
 - une attestation fédérale de réussite de la conduite d'une séance d'entraînement sur l'eau pour un équipage de niveau régional
 - d'une attestation de 100m nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2m de profondeur

- satisfaire aux épreuves de sélection :
 - épreuve orale : entretien de motivation et projet personnel
 - épreuve écrite : thème général sur le sport
 - positionnement : pratique et entretien
- Diplôme fédéral recommandé : entraîneur fédéral d'aviron

Déroulé de la formation

Formation basée sur le principe de l'alternance entre théorie et pratique

- en centre : 700h
- en structure professionnelle : 2521h

Points forts

- *diversité et expertise des intervenants*
- *hybridation entre formation présentielle et distancielle*

Financement possible



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy

Inscription en un clic !



Partenaire



Contact coordination :

Antoine MEVEL - 06 12 92 99 79

antoine.mevel@creps-vichy.sports.gouv.fr

Contact secrétariat :

elisabeth.deat@creps-vichy.sports.gouv.fr

DEJEPS Perfectionnement Sportif Aviron et disciplines associées

SEPTEMBRE 2026 À MAI 2028

L'entraîneur d'aviron

- conçoit et coordonne des projets d'entraînement
- conduit des séances d'entraînement en bateau, en musculation et en préparation physique
- conduit des actions de formation
- participe au fonctionnement de la structure organisatrice des activités
- contribue à l'entretien et à la maintenance des matériels
- exerce auprès de tous les publics de sa structure

Ce diplôme confère le titre d'entraîneur d'aviron à son titulaire.

Conditions d'accès et prérequis

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle
- être titulaire à minima du PSC ou d'un équivalent en cours de validité
- présenter un certificat médical de non contre-indication spécifique à la pratique et à l'encadrement, datant de moins d'un an
- Fournir :
 - une attestation fédérale de niveau technique (brevet de rameur eaux intérieures niveau 3)
 - une attestation fédérale de réussite de la conduite d'une séance d'entraînement sur l'eau pour un équipage de niveau régional
 - d'une attestation de 100m nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2m de profondeur

- satisfaire aux épreuves de sélection :
 - épreuve orale : entretien de motivation et projet personnel
 - épreuve écrite : thème général sur le sport
 - positionnement : pratique et entretien
- Diplôme fédéral recommandé : entraîneur fédéral d'aviron

Déroulé de la formation

Formation basée sur le principe de l'alternance entre théorie et pratique

- en centre : 700h
- en structure professionnelle : 2521h

Points forts

- *diversité et expertise des intervenants*
- *hybridation entre formation présentielle et distancielle*



Financement possible



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy

Inscription en un clic !



Partenaire



Contact coordination :

Antoine MEVEL - 06 12 92 99 79

antoine.mevel@creps-vichy.sports.gouv.fr

Contact secrétariat :

elisabeth.deat@creps-vichy.sports.gouv.fr

DEVENIR ENTRAINEUR EXPERT D'AVIRON

DESJEPS Performance Sportive Aviron

SEPTEMBRE 2026 AU MAI 2028

L'entraîneur expert d'aviron :

- construit la stratégie d'une organisation du secteur
- dirige un système d'entraînement en aviron et disciplines associées
- encadre l'aviron et disciplines associées en sécurité
- gère les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur

Ce diplôme confère le titre de Directeur, directeur sportif, directeur technique, cadre technique, entraîneur cadre à son titulaire.

Conditions d'accès et prérequis

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle
- être titulaire à minima du PSC ou d'un équivalent en cours de validité
- présenter un certificat médical de non contre-indication spécifique à la pratique et à l'encadrement, datant de moins d'un an
- Fournir :
 - une attestation fédérale de niveau technique (brevet de rameur eaux intérieures niveau 3)
 - une attestation fédérale de réussite de la conduite d'une séance d'entraînement sur l'eau pour un équipage de niveau national

- satisfaire aux épreuves de sélection
 - épreuve orale : entretien de motivation et d'analyse technique
 - épreuve écrite : connaissance de la discipline et analyse vidéo
 - positionnement : pratique et entretien
- Diplôme fédéral recommandé : entraîneur fédéral d'aviron

Déroulé de la formation

Formation basée sur le principe de l'alternance entre théorie et pratique

- En centre : 525h
- En structure professionnelle : 2300h

Points forts

- *immersion au sein des pôles France*
- *diversité et expertise des intervenants*
- *hybridation entre formation présentielle et distancielle*

Financement possible



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy

Inscription en un clic !



Partenaire



Contact coordination :

Antoine MEVEL - 06 12 92 99 79
antoine.mevel@creps-vichy.sports.gouv.fr

Contact secrétariat :

elisabeth.deat@creps-vichy.sports.gouv.fr

BPJEPS Activités Physiques et Sportives de la Forme ^{*}

JANVIER 2027 À FÉVRIER 2028 **REFORME DU DIPLÔME**

Le BPJEPS Activités de la Forme devient BPJEPS Activités Physiques et Sportives de la Forme !

Formation ADASA Campus en partenariat avec le CREPS de Vichy

L'éducateur sportif :

- assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge
- est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel
- développe les modes d'intervention s'inscrivant dans une logique de travail collectif et partenarial
- encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet

Il encadre également des activités de découverte, d'animation et d'éducation :

- musculation (machines, barres, haltères, etc.), haltérophilie (premier niveau de compétition fédérale), force athlétique
- cardio-training (ergomètres, etc.)
- tous types de cours collectifs en musique

Conditions d'accès et prérequis

- être titulaire à minima du PSC ou d'un équivalent en cours de validité
- présenter un certificat médical de non contre-indication spécifique à la pratique et à l'encadrement, datant de moins d'un an
- satisfaire aux TEP et épreuves de sélection. Les TEP doivent être validés un mois avant l'entrée en formation

Déroulé de la formation

Formation basée sur le principe de l'alternance entre théorie et pratique :

- en centre : 700h
- en structure professionnelle : alternance de 35 heures par semaine dans une ou plusieurs entreprise(s)

Points forts

- *suivi pédagogique de qualité en centre et en structure grâce à des tuteurs qualifiés et expérimentés*
- *plus de trente ans d'expertise dans les activités de la forme*
- *face à face pédagogique avec des publics variés (handisport, sport adapté, sport-santé, milieu associatif, haut-niveau)*
- *équipe pédagogique riche et diversifiée*

Financement possible



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy

Informations en un clic !



*sous réserve de l'habilitation

Partenaires



Contact ADASA :

Philippe LESEUR - 06 61 68 78 87
phlippe.leseur@cfa-adasa.com

Contact coordination :

Renaud LAURENT - 06 12 10 04 59
renaud.laurent@creps-vichy.sports.gouv.fr
Emilie ETIENNE
emilie.etienne@creps-vichy.sports.gouv.fr

SE FORMER À L'ENCADREMENT SPORT SANTE



Formation continue : Encadrant Sport Santé NOVEMBRE 2026 À MARS 2027

L'**encadrant sport santé** met en place une offre d'activité physique régulière, adaptée, sécurisée et progressive pour un public présentant des facteurs de risques

L'objectif est de prévenir et d'agir sur :

- les facteurs de risque
- les maladies chroniques
- les modes de vie sédentaire
- l'inactivité physique

Conditions d'accès et prérequis

- être titulaire à minima du PSC ou d'un équivalent en cours de validité
- présenter un certificat médical de non contre-indication spécifique à la pratique et à l'enseignement
- être titulaire d'une carte professionnelle d'éducateur sportif en cours de validité
- disposer des compétences d'encadrement à la pratique d'activités sportives (BPJEPS, CQP, DEJEPS et ETAPS)
- satisfaire aux épreuves et sélections :
 - présenter une lettre de motivation et la description du projet.
- une expérience d'un an minimum dans le domaine des activités physiques et sportives conseillée

Les candidats résidant dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes sont prioritaires.

Déroulé de la formation

Formation basée sur 104h en centre (8x2 jours)

Points forts

- *formateurs en Activité Physique Adaptée expérimentés*
- *"Maison Sport-Santé" avec mise à disposition de public au sein du CREPS*
- *cohérence entre théorie et pratique*
- *éducation thérapeutique du patient*
- *parcours de soins*
- *sport sur ordonnance*

Financement possible



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy

Inscription en un clic !



Contact coordination :

Antoine MEVEL - 06 12 92 99 79
antoine.mevel@creps-vichy.sports.gouv.fr

Contact secrétariat :

gabriella.ramillien@creps-vichy.sports.gouv.fr

Préparation à l'examen probatoire du Diplôme d'État Accompagnateur en Moyenne Montagne

Cette formation a pour but de préparer le candidat aux épreuves de l'examen probatoire (QCM et marche-orientation).

L'accompagnateur en montagne encadre

- des randonnées en moyenne montagne auprès de tout public, y compris scolaires
- des stages de trail auprès de publics sportifs
- des stages de marche nordique auprès de tout public
- des randonnées en raquette à neige auprès de tout public

Il organise et encadre des séjours en milieux isolés.

Conditions d'accès et prérequis

- être âgé de 17 ans le jour de l'entrée en formation
- présenter un certificat médical de non contre-indication spécifique à la pratique et à l'enseignement (pour la marche orientation)

Déroulé de la formation

Plusieurs modules entre 6h et 20h (par module)

Points forts

- *préparation aux épreuves du Diplôme d'État menant à un métier reconnu et structuré depuis 1976*
- *fort développement de la randonnée et des sorties en nature*

Financement possible



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy

Inscription en un clic !



Contact coordination :

Michaël ROUX - 06 27 16 33 28
michael.roux@creps-vichy.sports.gouv.fr

Contact secrétariat :

gabriella.ramillien@creps-vichy.sports.gouv.fr

Formation Générale Commune aux Métiers d'Enseignement, d'Encadrement et d'Entraînement des Sports de Montagne

2 SESSIONS EN 2026

Cette formation permet de prétendre aux diplômes suivants :

DE d'Accompagnateur en Moyenne Montagne, diplôme guide de haute montagne, DE de ski nordique et DE ski alpin.

L'accompagnateur en montagne encadre

- des randonnées en moyenne montagne auprès de tout public, y compris scolaires
- des stages de trail auprès de publics sportifs
- des stages de marche nordique auprès de tout public
- des randonnées en raquette à neige auprès de tout public

Il organise et encadre des séjours en milieux isolés.

Conditions d'accès et prérequis

- être âgé de 17 ans le jour de l'entrée en formation
- être titulaire à minima du PSC ou d'un équivalent en cours de validité

Selon les cas, l'une des attestations de réussite suivantes doit être présentée :

- l'attestation de réussite à l'examen probatoire du DE d'Accompagnateur en Moyenne Montagne, du Brevet d'Etat d'Alpinisme
- l'attestation de réussite au test technique d'accès du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif du premier degré, option "ski alpin"

- l'attestation de réussite au test technique d'accès du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif du premier degré, option "ski nordique de fond"
- l'attestation de réussite au test technique d'accès du Diplôme d'Etat de ski - moniteur national de ski alpin
- l'attestation de réussite à l'examen probatoire du diplôme de guide de haute montagne du Brevet d'Etat d'Alpinisme

Double inscription obligatoire :

- 1^{ère} intention : <https://www.gepafom.fr/jsra/login>
- 2^{ème} intention : sur le site du CREPS

Déroulé de la formation

Formation de 35h sur une semaine

Points forts

- *alternance entre cours et sorties sur le terrain*
- *connaissances du milieu naturel et institutionnel montagnard*
- *tourisme, pédagogie et physiologie de l'effort*

Financement possible



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy

Inscription en un clic !



Partenaire



Contact coordination :

Michaël ROUX - 06 27 16 33 28

michael.roux@creps-vichy.sports.gouv.fr

Contact secrétariat :

gabriella.ramillien@creps-vichy.sports.gouv.fr

PSC - Premiers Secours Citoyen

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Le citoyen secouriste PSC

- prend en charge une victime dans différentes situations
- assure une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants
- assure la transmission de l'alerte aux services appropriés

- en centre : 7h (formation initiale)
3h (formation continue)

Point fort

Les formations en premiers secours sont construites autour de la mise en pratique des procédures et techniques pour former des secouristes opérationnels

Conditions d'accès et prérequis

- être âgé de 10 ans minimum

Déroulé de la formation

- alternance entre des apports théoriques et des savoirs pratiques et une mise en activité par des cas concrets
- démarche active



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy

Inscription en un clic !



Partenaires




**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact coordination :

Guillaume NATURALE - 04 70 59 85 60
guillaume.naturale@creps-vichy.sports.gouv.fr

Contact secrétariat :

laetitia.guglielmini@creps-vichy.sports.gouv.fr

PSE1

Premiers Secours en Equipe de niveau 1

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Le secouriste PSE1

- évolue dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi
- assure la protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants
- réalise un bilan et assure sa transmission aux services appropriés
- réaliser les gestes de premiers secours
- assiste des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage
- adapte son comportement à la situation ou à l'état de la victime

Conditions d'accès et prérequis

- être âgé de 16 ans minimum

Déroulé de la formation

- alternance entre des apports théoriques et des savoirs pratiques et une mise en activité par des cas concrets
- démarche active favorisant la résolution de problématiques professionnelles
- en centre : 35h (formation initiale), 7h (formation continue)

Point fort

Les formations en premiers secours sont construites autour de la mise en pratique des procédures et techniques pour former des secouristes opérationnels



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy

Inscription en un clic !



Partenaires




**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact coordination :

Guillaume NATURALE - 04 70 59 85 60
guillaume.naturale@creps-vichy.sports.gouv.fr

Contact secrétariat :

laetitia.guglielmini@creps-vichy.sports.gouv.fr

DEVENIR EQUIPIER SECOURISTE

PSE2

Premiers Secours en Equipe de niveau 2

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

L'équipier secouriste PSE2

- prend en charge une victime dans différentes situations
- assure au sein d'une équipe l'immobilisation d'une personne victime d'un traumatisme du squelette, le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport
- coordonne les actions de secours conduites au sein d'une équipe
- évolue dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi
- assure une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants
- réalise un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés
- adapte son comportement à la situation ou à l'état de la victime

Conditions d'accès et prérequis

- être âgé de 16 ans minimum
- être titulaire du PSE1, ou d'un équivalent, à jour de la formation continue

Déroulé de la formation

- alternance entre des apports théoriques et des savoirs pratiques et une mise en activité par des cas concrets
- démarche active favorisant la résolution de problématiques professionnelles
- en centre : 28h (formation initiale), 7h (formation continue)

Point fort

Les formations en premiers secours sont construites autour de la mise en pratique des procédures et techniques pour former des secouristes opérationnels



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy

Inscription en un clic !



Partenaires




**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact coordination :

Guillaume NATURALE - 04 70 59 85 60
guillaume.naturale@creps-vichy.sports.gouv.fr

Contact secrétariat :

laetitia.guglielmini@creps-vichy.sports.gouv.fr

DEVENIR MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR

BNSSA - Brevet National de Sauvetage et Sécurité Aquatique

2 SESSIONS

Le titulaire du BNSSA

- surveille tout type de baignade (mer, plan d'eau, piscine)
- permet la sécurité des baigneurs en milieu aquatique

Ce brevet permet l'entrée dans de nombreuses formations aquatiques (BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation, DEJEPS Natation-Course, DEJEPS Triathlon et Disciplines Enchaînées, ...).

Conditions d'accès et prérequis

- être âgé de 17 ans au moins à la date de l'examen
- être titulaire du PSE1, ou d'un équivalent, à jour de la formation continue
- présenter un certificat de non contre-indication spécifique à la pratique datant de moins de 3 mois à la date d'entrée en formation

Déroulé de la formation

5 jours soit 35h intensives, suivies par l'examen.

- apprentissage en natation répondant aux exigences de l'évaluation
- accompagnement théorique sur le jury écrit

Point fort

Formation proposée en accéléré, 1 semaine de formation à l'examen, durant les vacances scolaires



Partenaire



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy

Inscription en un clic !



Contact coordination :

Bruno MENNECIER - 06 23 48 93 50

bruno.mennecier@creps-vichy.sports.gouv.fr

Contact secrétariat :

laetitia.guglielmini@creps-vichy.sports.gouv.fr

DEVENIR EDUCATEUR SPORTIF



BPJEPS Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous (M-APST)

SEPTEMBRE 2026 À JUIN 2027

L'**éducateur sportif** encadre des activités de découverte et d'initiation dans différents milieux auprès de tous les publics et dans différentes familles d'activités (ex : activités d'expression corporelle, sports collectifs, jeux d'opposition, activités de pleine nature,...).

Il peut exercer en collectivités locales, en associations sportives, clubs, salles de remise en forme, Ehpad, en tant que salarié ou sous le statut d'auto-entrepreneur dans toutes structures promouvant les activités physiques ou sportives (bases de loisirs, hôtelleries de plein air, comités d'entreprise...).

Conditions d'accès et prérequis

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle
- être titulaire à minima du PSC ou d'un équivalent en cours de validité
- présenter un certificat médical de non contre-indication spécifique à la pratique et à l'enseignement
- satisfaire aux TEP et épreuves de sélection. Les TEP doivent être validés un mois avant l'entrée en formation

Déroulé de la formation

Formation basée sur le principe de l'alternance entre théorie et pratique :

- en centre : 614h
- en structure professionnelle : 624h

Points forts

- *formateurs expérimentés*
- *face à face pédagogique tout public : scolaire, sport santé, sport adapté, handisport, sénior*
- *formé sur toutes activités physiques : cours collectifs, sports de nature, jeux collectifs et de duels, sports innovants*
- *tutorat*
- *suivi pédagogique régulier*
- *progression*

Financement possible



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy

Inscription en un clic !



Partenaire



Direction des Services Départementaux de l'Éducation
Nationale de l'Allier

Contact coordination :

Emilie ETIENNE - 06 15 33 37 09
emilie.etienne@creps-vichy.sports.gouv.fr

Contact secrétariat :

elisabeth.deat@creps-vichy.sports.gouv.fr



La dimension mentale à l'entraînement et en compétition

PLUSIEURS SESSIONS DANS L'ANNÉE

Les entraîneurs, techniciens sportifs, responsables sportifs, managers sportifs développeront leurs compétences en préparation mentale dans l'encadrement des pratiques sportives compétitives, dans son contexte professionnel.

Compétences développées :

- se ressaisir des enjeux de l'approche mentale dans sa pratique d'entraîneur
- cultiver sa posture relationnelle pour développer l'efficacité de ses sportifs
- connaître les habiletés mentales et mettre en œuvre des outils et techniques permettant de les développer
- intégrer le développement des habiletés mentales chez le sportif à l'entraînement et en compétition

Conditions d'accès et prérequis

La formation s'adresse aux éducateurs et aux entraîneurs sportifs diplômés en activité, souhaitant progresser dans la prise en compte de la dimension mentale de la performance, notamment à travers des outils de préparation mentale intégrés à l'entraînement :

- titulaire d'une carte professionnelle d'éducateur sportif en cours de validité
- situation d'activité auprès de sportifs/sportives compétiteurs

En fonction des capacités d'accueil, une sélection peut être mise en place (principe de sélection sur dossier).

Déroulé de la formation

La formation s'appuie sur une alternance d'apports théoriques, de mises en situations pratiques et de partages d'expérience.

Heures en centre : 30h

Calendrier

2 regroupements de 2 jours + 1 visio intermédiaire de 2h

Points forts

- *partenariat avec l'UFR STAPS*
- *approche expérientielle, basée sur les besoins identifiés dans le groupe*
- *développement d'une posture et intégration de pratiques spécifiques*

Financement possible



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy

Inscription en un clic !



Partenaire



Contact coordination :

Ophélie SIMON - 06 19 94 53 14
ophelie.simon@creps-vichy.sports.gouv.fr

Contact secrétariat :

gabriella.ramillien@creps-vichy.sports.gouv.fr



Hyperthermie, intégrité de l'athlète et performance

PLUSIEURS SESSIONS DANS L'ANNÉE

Cette formation destinée aux entraîneurs a pour but :

- d'optimiser la performance dans des conditions de forte chaleur et d'humidité, tout en préservant l'intégrité physique de l'athlète
- se mettre à jour sur le socle théorique
- identifier les enjeux de la thématique dans la pratique de terrain
- acquérir des outils et des méthodes applicables sur le terrain
- proposer des modalités d'expérimentation et d'évaluation dans le contexte de la pratique sportive spécifique

Conditions d'accès et prérequis

La formation s'adresse aux acteurs du sport de haut-, entraîneurs diplômés, cadres techniques, préparateurs physiques :

- titulaires d'une carte professionnelle d'éducateur sportif en cours de validité
- en situation d'activité auprès de sportifs compétiteurs

En fonction des capacités d'accueil, une sélection peut être mise en place (principe de sélection sur dossier).

Déroulé de la formation

La formation s'appuie sur une alternance d'apports théoriques, de mises en situations pratiques et de partages d'expérience.

Heures en centre : 30h

Calendrier

2 regroupements de 2 jours + 1 visio intermédiaire de 2h

Points forts

Formation combinant approche scientifique et de terrain, avec des intervenants experts :

- **Franck BROCHERIE** : chercheur en physiologie de l'exercice et référent accompagnement scientifique de la performance (INSEP)
- **Sébastien RACINAIS** : chercheur en physiologie de l'exercice et en physiologie environnementale (CREPS de Montpellier - INSEP)
- **Sébastien LIBICZ** : responsable mission d'appui et d'expertise de la performance (FF Triathlon)



Financement possible



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy

Inscription en un clic !



Partenaire



Contact coordination :

Ophélie SIMON - 06 19 94 53 14
ophelie.simon@creps-vichy.sports.gouv.fr

Contact secrétariat :

gabriella.ramillien@creps-vichy.sports.gouv.fr

Correspondances de diplôme

NIVEAUX	MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS	BRANCHE PROFESSIONNELLE FÉDÉRALE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
	Concours	Titres professionnels		
	<i>Professorat de sport Conseiller d'Éducation Populaire et de Jeunesse</i>		<i>Prof. EPS - CAPEPS</i>	<i>Filière Sport et animation</i>
D	7 et 8 BAC+5		DOCTORAT MASTER	CONCOURS
I				
P	6 BAC+3	DESJEPS	Licence STAPS	Conseiller territorial des APS (Sport) CAT A
L				
Ô	5 BAC+2	DEJEPS	Filière STAPS	
M				
E	4 BAC	BPJEPS	Baccalauréat	Educateur territorial des APS Animateur territorial CAT B
S				
	3 BEP-CAP	CJEPS	BEP-CAP	Opérateur territorial des APS Agent territorial CAT C

Glossaire

BEESAN : Brevet d'Etat d'Educateur Sportif aux Activités de la Natation
BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
BNSSA : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique
CAEPMNS : Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur
CQP : Certificat de Qualification Professionnelle
CC : Certificat Complémentaire
CPJEPS : Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
CS : Certificat de Spécialisation
CSSMA : Certificat de Spécialisation Sauvetage et Sécurité en Milieu Aquatique
DE AMM : Diplôme d'Etat d'Alpinisme Accompagnateur en Moyenne Montagne
DEJEPS : Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
DESJEPS : Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
ETAPS : Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives
MNS : Maître-Nageur Sauveteur
PSC : Premier Secours Citoyen
PSE : Premier Secours en Équipe
QCM : Questionnaire à Choix Multiples
SST : Sauveteur et Secouriste du Travail
TEP : Tests d'Exigences Préalables

Informations générales

Conditions d'accès

Tous les candidats doivent justifier de leur honorabilité (casier judiciaire vierge).

Parcours et financement

Dans de nombreux cas, les candidats peuvent financer ou faire financer la formation par leur employeur.

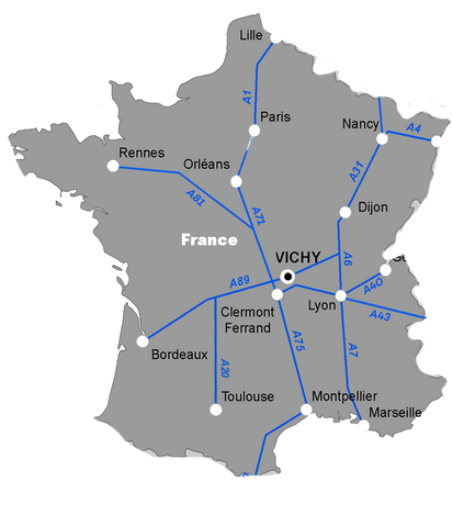
Les organismes de prise en charge présentés dans ce catalogue ne sont pas exhaustifs et varient selon le profil du candidat et la formation.

Pour toute inscription à nos formations, rendez-vous sur le site internet

<https://www.creps-vichy.sports.gouv.fr/formation.offre>



Nous trouver



4h de Paris
2h de Lyon
3h30 de Montpellier
4h de Bordeaux



2h50 de Paris
1h50 de Lyon



45 min de l'aéroport de Clermont-Ferrand
2h15 de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry
5 min de l'aéroport de Charmeil : vols privés

CREPS Auvergne-Rhône-Alpes / Vichy
2 route de Charmeil - CS 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER Cedex
04 70 59 85 60 | accueil@creps-vichy.sports.gouv.fr
www.creps-vichy.sports.gouv.fr



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy



**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne